

# Réunion

## ARS / Fédérations du sanitaire et du Médico-Social /

Point de situation COVID-19

Au 29 mai 2020- 10 h

*Liste des présents (sous réserve d'erreur de retranscription)*

**Pour l'ARS :**

- Catherine GINI, Responsable du Pôle planification de l'offre de la Direction de l'Autonomie
- Raphaël GLABI, Directeur de l'Autonomie

**Pour les fédérations :**

- URIOPSS : Jean JALLAGUIER - Vanessa MAISONROUGE, conseillers techniques PA/PH, Raphaël RIGOT
- SYNERPA : Pierre-Yves GUIAVARCH
- FHF : Sylvie MOREL
- UNCCAS/CCAS Clermont-Ferrand : Philippe BERGE
- FEHAP : Aude BOCQUET, Laure MONTAGNON
- NEXEM et ADAPEI 63- 69-42 : Jean-Pierre ROUILLON, Bruno FONLUPT, Nicolas BORDET
- UNA : Marc DUPONT
- ADEDOM : Elisabeth PRADES

## 1. Opérations de tests dans les établissements

Au 26 mai, 551 établissements testés dans la région avec un léger ralentissement la semaine dernière en raison du pont de l'Ascension.

Sur ces 551 établissements :

- 18 400 résidents testés dont 14 % sont COVID+
- 22 150 professionnels testés avec 5 % COVID+

On note une diminution continue du nombre de personnes testées positives. Le taux de positivité parmi les résidents avoisinait les 20 % au début de la campagne et aujourd'hui il est à 14 %. Cela s'explique également par le *testing* d'établissements sans cas déclaré.

Poursuite de la démarche de test conjuguée avec l'opération de *contact tracing* portée conjointement par l'ARS et l'assurance maladie.

À ce jour, 7 clusters identifiés en ARA et suivis par les équipes de l'ARS.

#### CCAS Clermont :

- Tous les établissements médico-sociaux seront-ils testés ?
  - o *Oui, la logique demeure celle-ci avec une priorité donnée aux établissements ayant déclaré des cas de COVID. Pas de calendrier précis.*

#### SYNERPA :

- Les 7 clusters sont-ils des établissements sanitaires et/ou médico-sociaux ?
  - o *Non, il s'agit de multiples sites : cercles familiaux et établissements.*

#### NEXEM

- Quant est-il de la doctrine nationale sur les tests sérologiques ?
  - o *Ils sont aujourd'hui homologués et se font sur prescription. Néanmoins, la campagne de testing s'appuie sur les tests PCR.*

## 2. EPI

L'ARS continue à percevoir la dotation hebdomadaire en masques. La nouveauté est la réception de **masques pédiatriques** pour le secteur médico-social. Ceux-ci ont été mis à disposition des CAMPS, CMPP, établissements du secteur du handicap (5 masques/place).

Cette semaine, l'ARS travaille sur la répartition d'autres équipements : gants, tabliers, masques FFP2 :

- 1,2 millions de gants
- 71 625 tabliers

Sont priorités les EHPAD, FAM, MAS, IEM ainsi que les SSIAD, SAMSAH et SPASAD. Les dotations ne sont pas importantes et des critères de distribution ont été déterminés.

Un don de tabliers par Renault trucks a été réceptionné. Les équipes mobiles d'hygiène se chargeront de la mise à disposition de ces équipements en compléments des dotations précitées.

La poursuite de la distribution du stock d'Etat est toujours prévue jusqu'au mois d'août.

Du côté du domicile, les difficultés demeurent.

#### ADEDOM

- Pour la mise à disposition d'EPI pour le secteur du domicile, avez-vous des informations notamment au niveau des enfants ?
  - o *Pas d'informations*

## 3. Compensation des surcoûts COVID

Consultations des fédérations au niveau national concernant la circulaire budgétaire. L'ARS travaille sur les modalités de cette campagne.

Concernant les surcoûts engendrés par le COVID, l'objectif est de verser les crédits le plus vite possible avec une prise d'arrêté pour les primes et la compensation des pertes de recettes hébergements **dès fin juin.**

L'ARS va consulter les ESMS à travers une courte enquête pour recueillir leurs besoins par rapport à la prime et aux surcoûts. **La grille sera disponible à compter du 8 juin.**

Les critères concernant la prime ne sont pas totalement stabilisés à ce jour. Les conditions d'éligibilité concernent la présence entre le 1/3 et 31/4 et un travail effectif au moins 5 demies journées par semaine.

**Un temps d'échange sera proposé mi-juin pour échanger sur ces points.**

Un décret est en préparation pour déterminer les conditions d'octroi de la prime. La prime grand-âge sera également versée et appliquée de manière rétroactive à compter de janvier 2020.

**FHF**

- Par rapport aux médecins qui peuvent toucher la prime, nombreux n'exercent pas 5 demi-journées par semaine et ne pourraient donc pas bénéficier de la prime ?
  - o *C'est un point à travailler. Beaucoup de questions restent en débat en lien avec la CNSA.*

**NEXEM**

- Acceptez-vous l'idée d'un retour des fédérations sur la grille qui sera envoyée ?
  - o *Oui, c'est tout à fait possible.*

**URIOPSS**

- Concernant les surcoûts, certains EHPAD fonctionnant en dispositif avec une résidence autonomie ont dû mobiliser leur enveloppe soins sur cette dernière. Quelle serait la compensation de ce surcoût ? Cette question peut-elle être prise en compte par l'enquête ?
  - o *Sur la question des prestations croisées entre EHPAD et RA : la résidence autonomie ne bénéficie pas de dotation assurance maladie. L'ADF laisse à la discrétion de chaque CD la fixation des règles de compensation ou d'indemnisation.*
- Concernant la compensation des pertes de recettes hébergement, quid du taux d'occupation pris en compte ? On parle de 90 % alors qu'on sait que le taux d'occupation réel s'approche plutôt des 100 %.
  - o *Ces questions font l'objet d'une discussion : périmètre des établissements éligibles et règles de compensation qui prend en compte le taux d'occupation de référence*

**UNA**

- Quid de la prime COVID pour les salariés de l'aide à domicile ?
  - o *C'est aux conseils départementaux de définir les règles d'attribution. L'ARS couvre les SPASAD. Dès lors qu'il y a une enveloppe de financement assurance maladie, l'ensemble des salariés est couvert.*

**FHF**

- A-t-on une idée de date de réouverture des établissements aux familles ?
  - o *Pas d'information pour l'instant et la prudence demeure.*
- Concernant la charte mise en place pour l'intervention des intervenants extérieurs, certains refusent de la signer. Que faire ?
  - o *La charte étant basée sur la libre adhésion de chacun, il n'y a pas de force obligatoire.*

## **NEXEM**

- Y-a-t-il des évolutions à venir sur l'aide au maintien des postes pour les ESAT ?
  - *Pas d'informations complémentaires à venir.*

## **URIOPSS**

- Avons-nous des informations concernant les modalités de participation en région au Ségur de la santé?
  - *La CRSA sera associée et des travaux seront lancés. La direction de la stratégie se charge de ce dossier.*